

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 30.471.839 DT
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -
MATRICULE FISCAL: 492586 Z/A/M/000
REGISTRE DU COMMERCE : B151092003

Communication post AGO du 12 juin 2014

Suite à son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2014, la société « SAH » publie ci-dessous :

- ❖ Les résolutions adoptées
- ❖ Le bilan après affectation du résultat
- ❖ Le tableau de variation des capitaux propres après affectation du résultat

Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2013, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013, approuve sans réserve :

- Les états financiers individuels de la société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total bilan de 224.473.636 TND, un total capitaux propres de 101.923.338 TND et un bénéfice net de 17.137.652 TND.
- Les états financiers consolidés 2013 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 342.527.589TND, un total des capitaux propres part du groupe de 106.754.997 TND et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 14.292.947 TND.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la société SAH de l'exercice clos au 31 Décembre 2013, soit 17.137.652 TND comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2013	17 137 652
Résultats reportés au 31 décembre 2013	33 785 338
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	50 922 990
Capital social après augmentation	30 471 839
10% capital social (plafond réserve légale)	3 047 184
Réserve légale au 31 décembre 2013	2 893 708
Réserve légale supplémentaire	153 476
Nombre d'action	30 471 839
Dividende par action	0,355
Dividendes à distribuer	10 817 503
Résultat à porter en résultats reportés	6 166 673
Total résultats reportés après affectation du résultat 2013	39 952 011

Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 23 Juillet 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

SIXIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de l'administrateur Monsieur Anas BEN MALEK, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de lui renouveler son mandat pour une période de trois nouvelles années.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur Anas BEN MALEK, présent à l'Assemblée accepte le renouvellement de son mandat et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément à l'engagement de la société de réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires, un appel à candidature a été publié le 30/05/2014.

La liste des candidats retenus et qui se sont présentés et respectant les conditions requises, a été publiée le 10/06/2014 dans deux journaux quotidiens.

L'administrateur représentant des petits porteurs sera élu par cette Assemblée où les actionnaires anciens et/ou majoritaires s'abstiendront de voter.

Après vote, monsieur Mohamed Adel GRAR a été élu administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination du nouvel administrateur. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur Mohamed Adel GRAR présent à l'Assemblée, accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.
(Les actionnaires majoritaires et anciens se sont abstenus de voter)

HUITIEME RESOLUTION :

Monsieur Mohamed Adel GRAR informe L'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de Direction occupées par lui dans d'autres sociétés, dont liste est ci-jointe.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan après affectation du résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles	II.1	949 248	735 459
Moins : amortissements	II.1	<691 816>	<586 681>
		257 432	148 778
Immobilisations corporelles	II.2	101 719 967	69 611 536
Moins : amortissements	II.2	<29 984 090>	<26 034 506>
		71 735 877	43 577 030
Immobilisations financières	II.3	37 660 153	19 009 315
Total des actifs immobilisés		109 653 462	62 735 123
		<u>109 653 462</u>	<u>62 735 123</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	II.4	56 186 072	54 235 101
Moins : provisions		<2 263 911>	<1 949 966>
		53 922 161	52 285 135
Clients et comptes rattachés	II.5	38 292 177	26 905 645
Moins : provisions		<3 054 877>	<2 812 552>
		35 237 300	24 093 093
Autres actifs courants	II.6	6 158 837	5 113 501
Moins : provisions		<864 828>	<754 829>
		5 294 009	4 358 672
Placements et autres actifs financiers	II.7	2 204 192	1 004 176
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	18 162 512	8 244 435
Total des actifs courants		<u>114 820 174</u>	<u>89 985 511</u>
Total des actifs		224 473 636	152 720 634

Société d'Articles Hygiéniques
Bilan après affectation du résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux propres			
Capital social		28 937 080	25 740 560
Réserve légale		3 047 184	2 893 708
Autres capitaux propres		2 996 090	3 566 902
Prime d'émission		16 173 470	16 173 470
Réserve pour compte spécial d'investissement		-	1 345 970
Résultats reportés		39 952 011	35 635 888
Total des capitaux propres après affectation du résultat		91 105 835	85 356 498
 Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	II.10	34 153 501	10 140 833
Autres passifs non courants		610 012	646 075
Total des passifs non courants		34 763 513	10 786 908
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	II.11	52 088 856	35 020 896
Autres passifs courants	II.12	32 650 313	7 795 987
Autres passifs financiers courants	II.13	13 861 203	13 760 345
Concours bancaires		3 916	-
Total des passifs courants		98 604 288	56 577 228
<u>Total des passifs</u>		<u>133 367 801</u>	<u>67 364 136</u>
 Total des capitaux propres et des passifs		 224 473 636	 152 720 634

Société d'Articles Hygiéniques
Tableau d'évolution des capitaux propres
après affectation du résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'inv	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Distribution dividende	Total
Situation nette au 31/12/2012	25 740 560	1 146 653	16 173 470	1 345 970	3 566 902	21 487 771	15 895 172	-	85 356 498
Affectation du résultat 2012		1 747 055				14 148 117	- 15 895 172		-
Distribution de dividendes									-
Situation nette après affectation du résultat 2012	25 740 560	2 893 708	16 173 470	1 345 970	3 566 902	35 635 888	-	-	85 356 498
Augmentation de capital	3 196 520			- 1 345 970		- 1 850 550			-
Quote part des subv d'inv					- 570 812				- 570 812
Encaissement des subv d'inv					-				-
Résultat 2013							17 137 652		17 137 652
Situation nette au 31/12/2013	28 937 080	2 893 708	16 173 470	-	2 996 090	33 785 338	17 137 652	-	101 923 338
Affectation du résultat 2013		153 476				6 166 673	- 17 137 652	10 817 503	0
Distribution de dividendes								- 10 817 503	- 10 817 503
Situation nette après affectation du résultat 2013	28 937 080	3 047 184	16 173 470	-	2 996 090	39 952 011	-	-	91 105 835

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 30.471.839DT
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -
MATRICULE FISCAL: 492586 Z/A/M/000
REGISTRE DU COMMERCE : B151092003

Communication post AGE du 12 juin 2014

Suite à son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 juin 2014, la société « SAH » publie ci-dessous :

- ❖ Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'adopter les Statuts mis à jour de la société pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires relatives à une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.